

lument au détriment du reste de la population, et dont on accusait les gouverneurs d'être les complaisants instruments et complices; de l'autre côté on les regardait comme dignes de toute approbation. Dans le présent rapport se trouve une liste des documents où sont exposées les vues de ces deux gouverneurs sur ce que leur imposaient leurs fonctions, et où l'on peut voir la manière dont ils croyaient de leur devoir de s'en acquitter. Les rapports de ces gouverneurs au secrétaire des colonies peuvent être étudiés avec avantage en ce qu'ils exposent les objets de ces fonctionnaires sous le jour le plus favorable, celui choisi par eux-mêmes, et en ce qu'ils présentent toutes les circonstances qui peuvent influencer une décision, circonstances que ne peuvent toutes connaître des critiques du dehors, disposés favorablement ou non envers les gouverneurs, et d'ordinaire obligés de juger d'après des renseignements fort incomplets.

L'un des grands maux qui résultent de cette ignorance est le malentendu qui est sûr de se produire dans les esprits et qui permet aux agitateurs intéressés de former l'opinion publique sur les actes des autorités en matières importantes pour le pays. C'est ainsi que lord Durham, dans son rapport de 1839 sur le Canada, signale les maux qui naissent du mystère dont étaient entourés les motifs du gouverneur d'une province et de ses conseillers avant l'époque du gouvernement responsable :

Les plus importantes affaires du gouvernement se conduisaient, non pas à découvert ou par actes publics, mais dans des correspondances secrètes entre le gouvernement et le secrétaire d'Etat. Quand le mystère se dissipait, c'était longtemps après que le doute et les malentendus eussent produit leurs pires effets, et les colonies ont souvent été les dernières à apprendre ce qui les concernait le plus, par des documents publiés sur l'ordre des Chambres du parlement britannique. (Rapport P. F. 73, p. 39.)

Il est un peu singulier que le nom de Charles Buller soit si constamment mentionné comme celui de l'auteur du rapport de Durham. Il était premier secrétaire, et il lui appartenait sans doute d'écrire le rapport. Sans doute aussi il a dû faire sa bonne part dans l'œuvre de recueillir les renseignements sur lesquels est fondé ce document; mais c'est à lord Durham que revient l'honneur du rapport dans son ensemble. Dans l'introduction se trouve une phrase qui serait singulière si le rapport n'était pas de Durham. Cette phrase ne s'y trouverait guère, elle ne s'y trouverait certainement pas dans son exacte forme, si le rapport avait été comme la chose a été suggérée par ses amis, l'œuvre personnelle de M. Buller, indépendante de revision et de modification de la part de lord Durham. La phrase est positive et porte la signature de lord Durham comme partie du document.

Les affaires administratives et législatives qui tous les jours se sont imposées à mon attention ont demandé le travail le plus infatigable de ma part et de celle de tous ceux qui m'ont accompagné d'Angleterre ou que j'ai employés au Canada. (Rapport P. F., 73, p. 6.)

Certaines parties du travail ont été confiées à M. Buller, et sur quelques-unes il a fait un rapport séparé, sur d'autres des rapports de sous-commissaires lui ont été adressés et se trouvent à l'appendice. D'autres parties de l'ouvrage qu'il avait commencées n'ont pu être terminées qu'après son retour du Canada. La question de savoir quelle main a réellement écrit les rapports n'est pas de grande importance, mais elle semble avoir créé assez d'intérêt pour devenir historique. Dans son